

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse***Extrait du Procès-Verbal  
Des délibérations du 21 juin 2024  
DEL-2024-61**Nombre :

- \* de conseillers en exercice : 68
- \* de Présents : 19
- \* de Représentés : 1
- \* de Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : Mme Michèle AN TOMARCHI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Vital GERONIMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Jean-François MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Antoine POLI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Pierre-Paul HERNANDEZ.

Absents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, M. Paul BATESTI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Valérie FERRANDI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme GANDOIN Sylviane, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNOCENZI, M. JULIEN Justin, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Joseph MATTEI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI.

**OBJET: Demande de financement pour l'acquisition d'un GPS et de matériels de télédétection et plan de financement.**

*NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 24 juin 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 14 juin 2024. L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un juin à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.*

*Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.*

**Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 07 juin 2024 pour un Conseil communautaire en date du 14 juin 2024, où le**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse*

**quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 14 juin 2024 pour un Conseil communautaire en date du 21 juin 2024.**

La Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca souhaite faire l'acquisition d'un GPS type localisateur de réseaux RIDGID SR24 ainsi que de matériels de détection pour les besoins des services techniques.

Le coût de l'acquisition s'élève à **19 000.00 € HT**.

Das le cadre de ce projet le Président propose de solliciter les aides financières de la Collectivité de Corse par le biais de la dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

| <b>Financeurs</b>   | <b>Taux (%)</b> | <b>Montant HT</b>  |
|---|-----------------|--------------------|
| Collectivité de Corse –<br>Dotation quinquennale                          | 80%             | 15 200.00 €        |
| Communauté de communes<br>de la Castagniccia Casinca –<br>Autofinancement | 20%             | 3 800.00 €         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>100%</b>     | <b>19 000.00 €</b> |

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'approuver** le plan de financement pour l'acquisition d'un GPS et de matériels de télédétection.
- **D'autoriser et mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

**Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme au registre,**

**Le Président,**



**Antoine POLI**